

CONDITIONS GENERALES DE VENTES (C.G.V.)

Les présentes conditions générales de vente sont applicables à toutes les ventes effectuées par l'entreprise Cuisines & Vous, RCS 512388513 (ci-après dénommé le « cuisiniste »), aux fins de livraison en France Métropolitaine. Le client déclare avoir pris connaissance des présentes CGV avant la passation de sa commande. La validation de sa commande vaut donc acceptation sans restriction ni réserve des présentes conditions générales de vente.

1- Informations relatives aux produits :

Ces informations sont conformes aux prescriptions requises par les textes légaux et réglementaires en vigueur et, notamment, par les articles L.111-1 et L.113-3 du code de la consommation et par l'arrêté ministériel du 3 décembre 1987 « relatif à l'information du consommateur sur les prix ». Les photographies, graphismes, reproduction et descriptions des produits et de leurs emballages proposés à la vente ne sont qu'indicatifs et n'engagent nullement le cuisiniste.

2- Devis

Le devis de fournitures est une offre de prix des produits (meubles, électroménagers, accessoires) incluant la conception.

L'intervention éventuelle d'un architecte ou d'un décorateur sur le chantier, commandée par le client, est à la charge de ce dernier.

Le devis de fourniture est valable jusqu'à la fin du mois à compter de la remise de celui-ci (sauf indications éventuelles). Les conditions d'application des promotions sont disponibles en magasin. Une fois signé celui-ci représente un bon de commande.

3- Conception

Les prix des études et de la conception, inclus dans le prix des produits, comprennent :

- le déplacement du cuisiniste au domicile du client
- la réalisation du mètre
- l'analyse technique de la cuisine – les conseils optionnels en décoration

Le cuisiniste élabore et remet au client les plans de conception et les plans techniques contractuels. Le cuisiniste conserve intégralement la propriété intellectuelle de ses projets. La perspective est un dessin ne comportant aucune mesure et ne reproduisant pas fidèlement le projet et n'a donc pas de valeur contractuelle. Seuls les plans au sol, plans techniques et élévations font foi.

4- Mise en conformité

Avant la signature du devis (bon de commande), le client est préalablement informé, par la remise du plan technique, des non conformités de l'installation existante et est tenu de faire procéder, avant la pose de la cuisine, aux travaux nécessaires par des corps de métier du bâtiment de son choix et placés sous sa responsabilité.

5- Commande

Le bon de commande est établi sur la base des plans de conception remis préalablement à la signature du présent contrat. Sur le bon de commande figure en outre la date de livraison, les conditions de règlement et les accords particuliers éventuels. La fourniture correspond uniquement au matériel spécifié dans la commande. Toute modification de la commande initiale, du fait du client, doit faire l'objet, d'un avenant initialement établi. Toute modification de commande ne pourra être prise en compte que dans un délai supérieur à 12 semaines avant la date de livraison prévue au bon de commande. Le contrat est conclu au moment de la signature du bon de commande par le client et le cuisiniste. Chacun des contracteurs est tenu de respecter ses engagements et de l'exécuter de bonne foi.

6- Le prix et les modalités de paiement

Les prix sont exprimés en euros et s'entendent toutes taxes comprises. La TVA est appliquée au taux en vigueur au moment de la passation de commande. Les prix sont ceux déterminés à la signature de la commande. Ce prix est réglé par le client de la manière suivante : un acompte à la commande, un solde à la livraison (sauf mentions contraires) sur le bon de commande.

Le paiement est au comptant et le paiement intégral est versé au plus tard le jour de la livraison des fournitures.

Conformément aux dispositions de l'article L131-1 du code de la consommation, les parties conviennent que les sommes versées à la signature du bon de commande et avant le paiement complet sont des acomptes, et non des arrhes auxquels le client ou le cuisiniste renoncera en cas de dédit.

7- Livraison

La livraison s'entend du transfert au client de la possession physique des produits.

Conformément aux dispositions de l'article L138-2 du code de la consommation, le client peut dénoncer le contrat de vente par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par écrit sur un autre support durable, si, après avoir enjoint, selon les mêmes modalités, le cuisiniste d'effectuer la livraison dans un délai supplémentaire raisonnable, ce dernier ne s'est pas exécuté dans ce délai.

Ce contrat est, le cas échéant, considéré comme rompu à la réception, par le cuisiniste, de la lettre par laquelle le client l'informe de sa décision, à moins que le cuisiniste ne se soit exécuté entre-temps.

Pour tout retard dans l'exécution de travaux d'installation émanant de corps de métier qui ne sont pas placés sous la responsabilité du cuisiniste et rendant la livraison des produits impossible à la limite de la date convenue, le client est tenu d'en informer le cuisiniste par lettre recommandée avec accusé de réception. Les parties conviennent alors d'une nouvelle date de livraison par un avenant.

A défaut, le cuisiniste livre à la date convenue initialement. Si le client ne peut pas prendre livraison, il devra alors supporter, après sommation, tous les frais de stockage engendrés par ce retard.

En cas de report supérieur à une semaine de la date de livraison du fait du client, le cuisiniste peut réclamer le versement du solde des produits à la date initialement convenue. Lors de la livraison, le client procédera en présence du transporteur à la vérification de l'état des produits. En cas de commande, le client les détaillera sur le bon de livraison, les dispositions de l'article 10 ci-dessous restant par ailleurs applicables.

8- Transfert de risques et garde juridique

Conformément à l'article L138-2 du code de la consommation, tout risque de perte ou d'endommagement des produits est transféré au client au moment où ce dernier ou un tiers désigné par lui, prend physiquement possession de ces biens.

9- Clause de réserve de propriété

Le cuisiniste conserve la pleine propriété des produits achetés par le client jusqu'à ce que ce dernier ait rempli l'intégralité de ses obligations et notamment jusqu'au parfait paiement du prix convenu dans sa totalité. En cas de défaut de paiement, le cuisiniste est en droit de revendiquer les marchandises impayées et le client de les restituer à première demande.

Les risques et la garde des marchandises sont transférés au client dans les conditions déterminées à l'article précédent. Le client s'engage à conserver les marchandises en apportant tous les soins nécessaires.

10- Garantie

Le vendeur est tenu, pour tous les produits vendus dans son magasin, à l'application des garanties légales de conformités (articles L.211-4 à L.211-13 du code de la consommation) et des vices cachés (articles 1641 à 1649 et 2232 du code Civil) dans les conditions prévues par la loi. Si les produits livrés sont non-conformes aux produits commandés par le client ou présentent des vices cachés, ce dernier devra adresser un courrier recommandé avec accusé de réception au cuisiniste à l'adresse : Cuisines & Vous – 33 rue du Dr Ramé – 53320 LOIRON, lui notifier la non conformité ou les vices cachés des produits dans les plus brefs délais. Le cuisiniste accusera réception de la demande du client et lui confirmera la marche à suivre. Si le caractère non conforme des produits est confirmé, le cuisiniste procédera alors à la réparation ou à l'échange des pièces défectueuses ou son échange par des pièces similaires, hors frais de main d'œuvre pour le montage, le démontage et le remontage, à l'exclusion de toute autre prestation ou de tout versement de dommage et intérêts. Les produits bénéficient en sus de la garantie légale, d'une garantie commerciale contractuelle.

Pour les produits BC3, DISCAC, celle-ci est de 5 ans pour les meubles et 20 ans pour les charnières, mécanismes portes relevantes et tiroirs métalliques de marque BLUM, 2 ans pour les autres marques et accessoires.

Les pièces non fabriquées par DISCAC et BC3 sont couvertes par les garanties respectives des fabricants.

Ne peuvent être pris en considération :

- les usures normales ou anormales provenant d'un mauvais entretien ou de causes extérieures (infiltration d'eau, température trop élevée, humidité, choc, usages abusifs ou non prévus, produits d'entretien inadaptés...)
- le non respect de conseils de pose et des notices de montage et d'entretien
- les détériorations ou défauts provoqués lors de la livraison, de l'installation ou du montage par le consommateur – les défauts d'aspects visibles non déclarés lors de la livraison.
- les changements de ton dus à la lumière solaire ou lunaire
- les singularités du bois, le travail normal du bois massif qui, comme tout produit naturel peut subir des modifications avec le temps
- les dommages provoqués par des parasites venant des locaux de consommateurs
- les produits qui ont été entreposés dans des conditions inadaptées
- les réclamations concernant la finition des articles livrés en brut et non teinté par nos soins

La garantie commerciale est limitée à la réparation ou à l'échange des pièces défectueuses reconnues par nos fournisseurs ou son échange avec un produit similaire, hors frais de main d'œuvre pour le montage, le démontage et le remontage, à l'exclusion de toute autre prestation ou de tout versement de dommage et intérêts.

Dans le cas où le réassort serait impossible un composant ou un revêtement similaire sera proposé.

Les éléments composants les produits sont disponibles pendant un an à compter de la date de commande initiale.

11- Fichiers électroniques – Protection de la vie privée

Le cuisiniste a constitué un fichier électronique qui recense certaines données à caractère personnel relatives à ses clients et nécessaires à la gestion des commandes, des livraisons. Ces informations seront également transférées au fabricant, transporteur et poseur dans le même but.

Le client dispose d'un droit individuel d'accès, de rectification, et de suppression des données de nature personnelle conformément à la loi

« informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, qu'il pourra exercer en s'adressant à l'adresse suivante : jclavreul@hotmail.fr

12- Force majeure

L'exécution par le cuisiniste de tout ou partie de ses obligations sera suspendue en cas de survenance d'un cas fortuit ou de force majeure qui en gênerait ou en retarderait l'exécution.

13- Litige – Droit applicable

Les présentes conditions générales de vente sont soumises exclusivement au droit français.

Tout litige susceptible de résulter de l'interprétation ou de l'exécution des présentes conditions générales de vente et de ses suites sera soumis à la compétence exclusive du tribunal de commerce de Laval (53).

BON DE RETRACTATION A DECOUPER

Si vous souhaitez annuler cette commande, vous pouvez utiliser ce formulaire (articles L.121-21 et suivants du code de la consommation). A envoyer complété et signé par lettre recommandée avec accusé de réception sous 14 jours à partir du jour de la date de la commande à l'adresse suivante : Cuisines & Vous – M. Clavreul – 33 rue du Dr Ramé – 53320 LOIRON

Je soussigné(e) (Nom, Prénom) :

Adresse :

Déclare annuler ma commande ci-après :

Commande du :

Désignation du Matériel :

Signature du Client :